



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°461 DU 10 AU 16 FÉVRIER 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, judiciaire, humanitaire et sécuritaire ayant marqué cette période. victime de VSBG, 4 victimes d'arrestations arbitraires de nationalité Ougandaise et 4 personnes blessées.

Il traite également les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels et se clôture par une conclusion. Des membres des partis politiques n'ont pas été épargnés par ces violations. Ainsi, un membre du parti UPRONA a été tué et retrouvé cadavre.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 6 personnes ont été tuées dont 4 retrouvées cadavres, 1 Des Imbonerakure, des administratifs, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

CONTENU

<i>I. CONTEXTE</i>	4
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE</i>	4
<i>I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE</i>	7
<i>I.3. CONTEXTE HUMANITAIRE</i>	8
<i>I.4. CONTEXTE SECURITAIRE</i>	9
<i>I.4.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS</i>	10
<i>I.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	11
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	12
<i>II.1. DROIT A LA VIE</i>	12
<i>II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE</i>	12
<i>II.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE</i>	12
<i>II.3. DROIT A LA LIBERTE</i>	13
<i>II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	13
<i>II.3.2. PRIVATION DE LA LIBERTE DE CIRCULATION</i>	13
<i>II.4. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE</i>	13
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	17
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE</i>	17
<i>III.2. DROIT A LA SANTE</i>	18
<i>IV. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS</i>	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

CENI	: <i>Commission Électorale Nationale Indépendante</i>
CEPI	: <i>Commission Électorale Provinciale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>École Fondamentale</i>
ETS	: <i>Ecole Technique Secondaire</i>
FARDC	: <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
Mpox	: <i>Monkey pox</i>
MSF	: <i>Médecins Sans Frontières</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
NU	: <i>Nations Unies</i>
OPJ	: <i>Officier de la Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Discours du Président de la République du Burundi en province Bugabira, province Kirundo

Le Président Burundais Evariste Ndayishimiye a lancé une mise en garde au Rwanda, le qualifiant de "mauvais voisin", lors d'une visite dans la commune Bugabira, province Kirundo, le 11 février 2025. Il a déclaré que le Burundi ripostera à toute attaque, en rappelant les guerres historiques entre les deux pays au 18^{ème} siècle.

Le Président Ndayishimiye a également évoqué l'origine du nom de la province de Kirundo, qui serait liée à une bataille de 1763 où des Rwandais auraient été tués. Il a indiqué que le Burundi ne permettra pas au Rwanda de le vaincre, comme ce fut le cas pendant l'époque coloniale. Par ailleurs, le président a accusé le Rwanda d'entretenir des jeunes réfugiés et de les armer pour les utiliser dans la guerre en République démocratique du Congo (RDC). Il a affirmé que le Burundi ne permettra pas au Rwanda de déstabiliser la région et que la guerre sera généralisée si nécessaire.

Il est important de noter que ces déclarations interviennent dans un contexte de tensions croissantes dans une région marquée par une instabilité persistante, notamment à l'Est de la RDC et où le Burundi est fortement impliqué avec plus de 10 000 soldats déployés dans le cadre de la mission TAFOC, ce discours du Président Evariste Ndayishimiye semble témoigner d'une volonté manifeste de préparer la population à une confrontation éventuelle avec le Rwanda, tout en renforçant un sentiment de vigilance nationale. Si ce discours est interprété par le Rwanda comme une menace explicite, ceci pourrait alors avoir des conséquences multiples notamment l'exacerbation des tensions régionales et une nouvelle escalade militaire dans une région déjà fragile.

Signalons que lors de cette visite, le président a distribué à la population du maïs et du riz à raison de 15 kg de maïs et 5 kg de riz à chaque ménage.

Expulsion du représentant du Programme alimentaire mondial au Burundi

Le président du Burundi a récemment prévenu

d'une possible guerre dans la région en raison du comportement du Rwanda, qui continue d'entraîner des réfugiés burundais et de les préparer à la guerre à l'est de la République démocratique du Congo. Cette déclaration a été faite lors d'une cérémonie du Nouvel An à Bujumbura, en présence des corps diplomatiques.

Suite à ce discours, des hautes autorités ont organisé des réunions d'information à travers le pays pour sensibiliser la population burundaise. Le ministre de l'Intérieur s'est notamment rendu dans les provinces frontalières pour rencontrer les gouverneurs et les populations locales.

Le président a également effectué une visite dans la province de Kirundo, où il a rappelé les guerres historiques entre le Rwanda et le Burundi sous le règne des Mwami. Il a souligné que le Burundi n'a jamais été vaincu par le Rwanda et que ce n'est pas le moment de le permettre.

Dans ce contexte tendu, le gouvernement burundais a décidé d'expulser le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) au Burundi, ainsi que son responsable de la sécurité. Les accusations portées contre eux sont fondées sur des messages envoyés à leur personnel, les encourageant à constituer des réserves de nourriture, d'eau et d'argent en prévision d'une possible attaque.

Cette décision a été considérée comme irrationnelle et comme une tentative de trouver des boucs émissaires. La situation reste tendue entre le Rwanda et le Burundi, et rien ne garantit que les attaques ne pourront pas avoir lieu à tout moment, notamment dans le contexte de la progression de la M23 vers le sud Kivu et suite à l'implication du Burundi dans cette guerre dont selon le M23 est considéré comme son second belligérant à côté de Kinshasa.

Election de deux nouveaux commissaires de la CVR

En date du 13 février 2025, l'Assemblée Nationale du Burundi a élu deux nouveaux commissaires à la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), en remplacement de Noé Clément Ninziza et d'Aloys Batungwanayo, contraints à la démission. Il s'agit de Monseigneur Aimé Joseph Kimararungu, évêque

de l'Église Anglicane de Gitega, élu vice-président de la CVR, et de Vianney Ndikumana, chef de cabinet du gouverneur de la province de Kayanza, désigné membre de cette commission. A l'issue des élections, Monseigneur Kimararungu a obtenu 93 voix sur 113, tandis que Ndikumana a recueilli 84 voix.

Ces remplacements ont été motivés par des accusations de collaboration avec des puissances étrangères : Noé Clément Ninziza a été accusé de liens supposés avec le Rwanda, en raison de son appartenance ethnique tutsi et de ses relations avec certaines églises au Rwanda et en Ouganda, tandis qu'Aloys Batungwanayo a été suspecté de collaboration avec les Occidentaux.

D'autres sources disent qu'ils seraient victimes de contrarier le président de la République du Burundi en avançant la demande de qualification du génocide 1972 aux NU alors que ce dernier avait refusé de signer un décret en rapport comme avait sollicité certains extrémistes Hutu. Soulignons que cette demande a été présentée aux NU au moment où le vice-président Noé Clément Ninziza, assuré ai du président de la CVR.

Selon les modalités réglementaires¹ de remplacement des commissaires, l'Assemblée Nationale a procédé à cette élection après avoir retenu six candidatures parmi les quinze dossiers déposés. Les candidats sélectionnés étaient Gérard Mfuranzima, Vianney Ndikumana, Dionise Arakaza, Monseigneur Aimé Joseph Kimararungu, Godefroid Masi-kini et Léopold Kabura.

L'indépendance des commissaires de la CVR soulève des questions cruciales sur leur impartialité et leur capacité à remplir leur mission² de façon indépendante. Les accusations portées contre certains commissaires, comme Noé Clément Ninziza et Aloys Batungwanayo, illustrent l'interférence politique dans les activités de la CVR, où les relations publiques figurant parmi les responsabilités des commissaires et les affiliations ethniques semblent jouer un rôle majeur dans la décision de démettre ou de nommer ses membres. L'existence d'une telle pression politique sur les commissaires peut remettre en cause leur indépendance, en risquant de

transformer la CVR en un instrument au service des intérêts gouvernementaux plutôt qu'une instance véritablement objective et indépendante. Une telle situation pourrait nuire à la crédibilité de la commission et à la confiance du public dans ses conclusions et rapports, essentielles pour la réconciliation et la vérité pour le peuple burundais.

Inquiétudes de trucage des élections : les partis d'opposition pointent du doigt la CENI et les administratifs locaux en province Cibitoke

Les partis d'opposition au Burundi s'inquiètent de possibles fraudes électorales dans la province de Cibitoke. Ils accusent la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les administratifs locaux de favoriser le parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Les partis d'opposition dénoncent notamment la composition des commissions électorales provinciales (CEPI), qui seraient exclusivement composées de membres du CNDD-FDD.

Ils craignent que cette situation ne permette l'enrôlement d'enfants ou d'étrangers sur les listes électorales, et que le fichier électoral soit biaisé. Un responsable du parti SAHWANYA FRODEBU a précisé que des électeurs étrangers et des mineurs de moins de 18 ans ont facilement obtenu des cartes nationales d'identité avec la complicité de l'administration locale.

La CENI et les administratifs locaux sont accusés de faciliter l'inscription sur les listes électorales pour favoriser le parti au pouvoir. Les partis d'opposition estiment que cela entache la crédibilité des élections et crée un risque élevé de trucage.

Préparation inquiétante des élections de 2025 au Burundi

Au Burundi, le processus électoral est en cours, avec la vérification des listes électorales maintenant terminée. Cependant, des inquiétudes persistent quant à la transparence et à la crédibilité de ces élections. Certains Burundais s'interrogent sur la façon dont les élections seront menées, étant donné les préparatifs en cours. D'autres s'inquiètent de la situation réelle pendant la campagne électorale et le jour du scrutin, alors que des discours de haine

¹Loi n°1/11 du 28 mai 2024, portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation, article 31

²Loi n°1/11 du 28 mai 2024, article 10.

à travers un groupe WhatsApp. Ils ont même osé déclarer qu'il y aurait paix au Burundi après avoir exterminé tous les membres du parti CNL. Cette situation est particulièrement inquiétante, car elle suggère que les tensions politiques pourraient dégénérer en violence.

Il est essentiel que les autorités burundaises prennent des mesures pour prévenir les discours de haine et garantir la sécurité de tous les citoyens, quelles que soient leurs affiliations politiques. La communauté internationale doit également rester vigilante et appeler les parties prenantes à respecter les principes de la démocratie et de l'État de droit.

Interdiction de location des logements aux réfugiés congolais au Burundi

La situation au Burundi est de plus en plus tendue en raison de l'afflux massif de réfugiés congolais fuyant la guerre en République démocratique du Congo (RDC). Les autorités burundaises ont récemment pris de nouvelles mesures de sécurité pour tenter de contrôler la situation.

Ces mesures concernent principalement les locations de logements et l'hébergement de personnes. Voici les principales dispositions :

1.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

Comparution de l'ancien premier ministre Alain Guillaume Bunyoni devant la chambre de cassation de la Cour Suprême

Devant les juges en itinérance à la prison centrale de Gitega le 14 février 2025, le général Alain Guillaume Bunyoni, condamné à la perpétuité, a demandé la cassation de son jugement pour rouvrir son dossier. Lors de son audition, Bunyoni a sollicité une libération provisoire en raison de son état de santé précaire, notamment une glycémie de type 2 avancée. Il a également dénoncé les conditions carcérales inhumaines qu'il endure depuis plus de deux ans.

Son avocat, maître Placide Gatoto, l'a soutenu dans ses demandes. Cependant, le ministère public a rétorqué que les droits de santé sont respectés dans les établissements pénitentiaires et que Bunyoni bénéficie d'examen médicaux réguliers.

La cour suprême, présidée par Gamaliel Nkurunzi-

- **Déclaration obligatoire** : Toute location ou recherche de logement doit être signalée au chef de dix ménages ou au chef de colline.

- **Documents requis** : Les locataires doivent présenter leur ancien cahier de ménage, une lettre signée par les autorités administratives et une attestation de résidence délivrée par l'administrateur de leur commune d'origine.

- **Interdiction de location à des réfugiés** : La location de logements à des réfugiés est strictement interdite, car des centres d'accueil sont prévus à cet effet. Les contrevenants seront considérés comme des malfaiteurs.

- **Déclaration d'hébergement** : Toute personne hébergeant une autre personne doit en informer l'administration. Le non-respect de cette obligation sera considéré comme une infraction.

Ces mesures visent à renforcer la sécurité et à contrôler l'afflux de réfugiés, mais elles risquent également de compliquer la vie des réfugiés et des personnes qui les hébergent. La situation reste tendue et nécessite une attention particulière de la part des autorités et de la communauté internationale.

za, a indiqué que la décision concernant la libération provisoire sera rendue dans un délai de 48 heures, tandis que le verdict sur la cassation du jugement sera prononcé dans un délai de 60 jours.

Une peine d'emprisonnement prononcée en province Kayanza

Le 11 février 2025, le tribunal de grande instance de Kayanza a condamné Déo Nkurunziza, chauffeur résidant à la colline Ryirengeye, commune et province Kayanza, à 20 ans de prison et à une amende de cinq millions. Il a été reconnu coupable de viol sur une mineure de 12 ans, Happy Kezimana, élève de l'école fondamentale Kirema.

Selon les informations, la mère de la victime, Mbonimpa Godefride, a découvert des messages compromettants sur le téléphone de sa fille le 4 février 2024, et a immédiatement alerté le procureur de la République, Isaac Ningabira. Cela a conduit à l'arrestation de Déo Nkurunziza.

Lors du procès, Happy Kezimana a témoigné que Déo Nkurunziza l'avait trompée en lui promettant un billet de dix mille francs pour un déplacement.

1.3. CONTEXTE HUMANITAIRE

Plus de 8000 congolais fuyant les combats trouvent refuge en commune Rugombo, province Cibitoke

Environ 8 000 ressortissants congolais se sont réfugiés en province de Cibitoke depuis le 14 février 2025, fuyant des combats intenses dans plusieurs localités de la République démocratique du Congo (RDC). Ces réfugiés demandent une assistance humanitaire urgente, notamment en vivres, en bâches, en latrines et en eau.

Les réfugiés fuient les affrontements entre les rebelles du M23 et l'armée congolaise, soutenue par des militaires burundais et des membres de Wazalendo. Ils s'inquiètent de l'avancée du M23 vers Uvira, près de Bujumbura. Les réfugiés demandent l'asile aux autorités burundaises en attendant que la situation en RDC se stabilise.

L'administrateur de Rugombo a confirmé l'afflux de réfugiés et prévoit de collaborer avec les organisations humanitaires pour fournir une assistance, notamment de la nourriture, des fournitures médicales et de la literie. Un site de transit à Cis-hemere est déjà en place.

Lieutenant-Colonel Ezéchiel Ndiokubwayo, commandant du 112^{ème} bataillon d'infanterie à Cibitoke, valide également l'arrivée des réfugiés et assure que la sécurité est maintenue le long de la rivière Rusizi. Ceux qui traversent la frontière de Gatumba sont regroupés au camp militaire de Gatumba, tandis que les personnes plus riches louent des maisons à Bujumbura.

Ces réfugiés souhaitent également être autorisés à louer des maisons ou être accueillis dans des familles burundaises. Cependant, le Gouverneur de la province de Cibitoke, Carême Bizozza, a interdit à la population de Cibitoke d'accueillir les réfugiés congolais dans leurs foyers.

Cette affaire soulève des inquiétudes quant à la sécurité des enfants et à la nécessité de renforcer les mesures de protection contre les abus sexuels.

Les réfugiés sont actuellement regroupés dans différents endroits, notamment au stade de la commune Rugombo, sur le site de Karurama, à l'école des sourds-muets à Cibitoke, au bureau communal de Buganda et à Ndava. Le Gouverneur a demandé des bâches pour les abris des réfugiés et de l'aide alimentaire, et a appelé les bienfaiteurs à contribuer à la création d'un camp de transit.

Les réfugiés congolais contestent les affirmations du Gouverneur, qui affirme qu'il n'y a pas de maisons qui brûlent en RDC et que les tirs entendus sont ceux des FARDC qui tirent sur des voleurs. Ils demandent le respect de leur droit d'asile et refusent de retourner dans leur pays en raison des violences et des combats en cours.

« Drame humanitaire »: 15 réfugiés congolais noyés dans la Rusizi en cherchant refuge

Au moins 15 réfugiés congolais ont péri dans la rivière Rusizi entre le 15 et le 16 février 2025, alors qu'ils tentaient de fuir les combats intenses entre le M23 et l'armée congolaise dans le Sud-Kivu, précisent ces réfugiés. Ces derniers venaient de localités telles que Kamanyola, Rusiga, Luberizi et Bwegera, où les affrontements font rage.

Les habitants fuient les tirs, les pillages et les exactions commises par les militaires et leurs alliés Wazalendo. Certains réfugiés ont réussi à traverser la frontière et se trouvent actuellement au Burundi, où ils demandent une paix durable dans leur pays avant de rentrer chez eux.

Les autorités burundaises ont mis en place des mesures pour accueillir les réfugiés congolais, notamment dans les communes de Rugombo et Buganda, dans la province de Cibitoke, ainsi que dans la commune de Gihanga, province Bubanza. Cependant, elles demandent aux réfugiés de prendre des précautions avant de fuir.

I.4. CONTEXTE SECURITAIRE

Fouilles-perquisitions et arrestations des personnes étrangères au Burundi

Des opérations de fouilles et d'arrestations ont été menées au Burundi, notamment dans la commune Mukaza à Bujumbura, les 13, 14 et 15 février 2025. Une vingtaine de personnes, principalement des Congolais Banyamulenge, ont été arrêtées, maltraitées et dépouillées de leurs biens, malgré la possession de documents de résidence en règle.

Ces arrestations ciblées ont également eu lieu dans les quartiers Rohero, Ngagara, Mutakura et Cibitoke, ainsi que dans des hôtels de la capitale. Des centaines de Congolais, avec ou sans papiers, ont été arrêtés et conduits dans des camions de police vers l'école technique secondaire « ETS » de Kamenge pour une vérification des papiers de résidence. Dans la plupart des cas, certains ont été relâchés comme les étudiants, d'autres personnes faisant les affaires sans avoir des papiers ont été retournés, d'autres constatés comme des réfugiés ont été amenés dans les centres d'enregistrement des réfugiés de Gihanga à Bubanza Makombe à Rumonge. Le nombre exact de personnes arrêtées dans ces rafles n'est pas encore connu, mais il est estimé à plus de quatre cents et certains d'entre-deux ont été emmenés dans des endroits inconnus.

Les proches des victimes craignent pour la sécurité des leurs, alors que des informations font état de mauvais traitements et de disparitions. La circulation à la frontière de Gatumba est également perturbée, avec des difficultés pour les Burundais de se rendre en RDC.

Les Banyamulenge, une communauté Tutsi congolaise, seraient victimes de discrimination et de violence en raison de leur ethnie. Ils dénoncent une injustice et une marginalisation systématique, malgré la possession de documents nécessaires pour vivre au Burundi.

Tenue d'une réunion de sécurité en commune et province Rumonge

Le gouverneur de la province de Rumonge, Léonard Niyonsaba a organisé une réunion de sécurité le 14 février 2025, en collaboration avec le commissaire provincial de police, afin de sensibiliser les proprié-

taires d'hôtels et de maisons de passage, les administrateurs communaux, les chefs de zones et les chefs de service déconcentrés sur les risques potentiels liés à la période électorale et à la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs, notamment en République démocratique du Congo.

Lors de cette réunion, le gouverneur a mis en garde les participants contre les infiltrations potentielles de fauteurs de troubles qui pourraient se cacher dans des hôtels, tandis que le Secrétaire Provincial du parti au pouvoir a rappelé l'importance de la vigilance en citant l'exemple de Magara, où une personne a hébergé deux Ougandais sans en informer les autorités locales.

Fouille et Perquisition dans les hôtels, en commune Bugarama, province Rumonge

Le 13 février 2025, la police du Commissariat Communal de Bugarama et celle de l'EMS du CP Rumonge ont mené une opération de fouille et de perquisition dans les hôtels de Magara, zone Magara, commune Bugarama et province Rumonge. L'objectif était de traquer les étrangers en situation irrégulière et tout objet susceptible de perturber la sécurité.

L'opération a permis l'interpellation de quatre personnes ougandaises, dont John Gabula, Hillary Balijuka Gahwa, Robert Ajuna et Enock Kasaija, qui étaient accompagnées de trois Burundais : Christella Kaneza, Bizi Mugisha et Blaise Nshimirimana. Ils ont été appréhendés dans un hôtel appelé Dream Hôtel.

De plus, deux couples non enregistrés dans le registre ont été interpellés : Raïssa Niyokwizera et Nicodème Mvukabanka, ainsi que Angélique Nivyayo et Thierry Hatungimana. Un autre couple, Francine Nkeshimana et Ameni Mpawenayo, a également été appréhendé, mais Ameni a réussi à s'enfuir.

Cinq personnes supplémentaires ont été interpellées pour ne pas avoir de carte nationale d'identité : Ornella Shurweryimana, Méthoucela Nishimwe, Eric Ndayisaba, Pères Nsengiyumva et Désiré Sibomana. Elles ont été condamnées à une amende administrative.

Les enquêtes approfondies ont déjà commencé concernant ces étrangers, sous la direction de l'OPJ Gérard Nitereka.

Une distribution et dotation des armes aux Imbonerakure en province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 février 2025 faisant état d'une situation inquiétante qui prévaut en province Cibitoke, où la présence nocturne des Imbonerakure, jeunesse du parti au pouvoir, sème la peur parmi la population. Selon des témoins, ces jeunes, armés et vêtus de tenues militaires, patrouillent la nuit, créant une atmosphère de peur et d'insécurité.

Les habitants de la région considèrent les Imbonerakure comme une source de troubles et d'insécurité. Cependant, le commandant du camp de Cibitoke nie ces allégations, suggérant que la population a pu confondre les Imbonerakure avec des soldats. Il appelle la population au calme et à la confiance envers les forces de sécurité.

La distribution d'armes et de tenues militaires aux Imbonerakure dans les communes de Mugina, Mabayi, Rugombo et Buganda frontalières du Rwanda et de la RDC suscite de vives préoccupations.

Selon les informations recueillies auprès de jeunes de ce parti au pouvoir, cette opération, qui a débuté ce vendredi 14 février 2025, concerne également les anciens combattants issus de l'ancienne rébellion du CNDD-FDD.

Les habitants redoutent des débordements et des vols commis par des individus détenant illégalement des armes. Les autorités locales rejettent catégoriquement ces accusations et appellent la population à dénoncer toute personne troublant l'ordre public.

Rencontre des anciens militaires de la commune de Giharo, province de Rutana

Le 9 février 2025, une réunion s'est tenue au siège du parti CNDD-FDD à Giharo, dans la province de Rutana. Cette réunion, conduite par Rénovât Hakizima, représentant communal de Musongati, et d'autres représentants locaux, visait les militaires et sous-officiers démobilisés. Les points clés abordés étaient : i) intensifier les entraînements nocturnes sur

des terrains reconnus, ii) apporter une aide dans le conflit entre les FARDC et le M23 en République démocratique du Congo, iii) ne pas craindre d'aller en RDC, car le Rwanda attaquera le Burundi après la défaite de la RDC, iv) attendre avec attention le signal des autorités supérieures du parti, v) tenir confidentiel et ne plus informer les familles de l'affaire, qui seront informées des développements ultérieurs.

Chasse aux congolais et Rwandais en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 12 février 2025, au centre de BUHIGA, zone et commune Buhiga, province Karuzi, quatre résidents congolais et Rwandais de ce centre dont MWAMBA KABELU ALEXANDRE résidant sur la colline Rwingoma et ASENDE FAIZI WASHABA et BYALE HONNORE résidants sur la colline BUHIGA ont été convoqués à la zone de Buhiga par le nommé Guillaume, commissaire communal, en compagnie du chef de zone Buhiga Phocas Sindaruhuka. Selon des témoins oculaires du centre Buhiga, on leur a demandé leurs documents et les motifs d'être à Buhiga et ils les ont laissé rentrer. Selon les mêmes témoins, trois sont des anciens professeurs congolais venus enseigner au Lycée de Buhiga avant la crise de 1993 et une Rwandaise qui est mariée avec un Burundais. Ces derniers sont connus dans la commune depuis longtemps.

Peur panique après la visite du président en province Kirundo

En date du 11 février 2025, colline Ntega, commune Bugabira, province Kirundo, le président de la république Evariste Ndayishimiye qui avait pour mission d'octroyer une aide alimentaire aux ménages vulnérables touchés par la disette, a rappelé à la population de cette commune de veiller à ce que l'ennemi le plus voisin (Rwanda) ne déstabilise pas le Burundi. Selon les témoins oculaires, il a demandé de se préparer à la guerre de façon que le Rwanda soit vaincu lors de la guerre qui opposera le Burundi et le Rwanda. Dans ces termes « *le Rwanda doit se rappeler des guerres des rois des années passées qu'il n'a jamais vaincu.* »

Il a ensuite ajouté que la population de Kirundo sera soutenue par toutes les provinces du Burundi et a demandé de contrôler le mouvement des personnes inconnues.

Depuis le 13 février 2025 dans toutes les communes comme celles de la commune Kirundo des mesures de sécurités ont été prises par des autorités administratives communales.

Selon un communiqué lancé en date du 14 février 2025 relayé dans les groupes WhatsApp lancé par

I.4.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Un corps sans vie d'une sœur retrouvé en commune Nyanza lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2025 indique qu'en date du 7 février 2025 à la paroisse catholique de Buheka sise sur cette même colline de Buheka de la zone Kazirabageni, commune nyanza lac, province Makamba, un corps sans vie de sœur Claudine kubwimana âgée de 32 ans, originaire de la colline de Ruvumu commune de Kayokwe de la province de Mwaro a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde suspendue sur son lit superposé dans sa chambre. Selon le curé de cette paroisse Jean Claude Ciza a constaté que la chambre de la victime est fermée pendant deux jours et par craintes il a fait recours à l'administration locale et la police pour foncer la porte de sa chambre pour constater les faits c'est ainsi qu'on a trouvé son corps sans vie suspendue sur une corde. Aucun écrit ou autre indiquant le motif de son suicide.

Un corps sans vie retrouvé en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 février 2025 indique qu'en date du 7 février 2025 sur la colline de Gahandu, zone de Gishiha, commune de Vugizo, province Makamba, un corps sans vie d'Albin Ndayitwayeko, professeur de mathématique au Lycée communal de Gahandu de la direction communale de l'enseignement de Vugizo a été retrouvé à son domicile pendu à l'aide d'une corde.

Selon certains voisins proches de la victime, les relations entre le feu Albin et sa femme n'étaient pas au bon fixe, elle aussi qui est enseignement primaire. Pour tous les deux le service médical a fait des expertises avant la confirmation de la police judiciaire du commissariat des communes de Nyanza lac et Vugizo. L'enterrement a été organisé sur la

l'administrateur de la commune Kirundo, les mortars sont priés de clôturer le travail à 20 heures et les bars seront fermés à 22 heures. Les hôtels sont priés de veiller à inscrire les visiteurs avec leurs documents d'identités et les visiteurs des familles de la faire notifiés aux administratifs à la Base.

colline Gahandu.

Un corps sans vie d'un membre du parti UPRONA retrouvé en commune Songa, province Bururi

En date du 10 février 2025, un corps sans vie de Charles Karikurubu, membre de l'UPRONA, un retraité militaire âgé de 61 ans qui venait d'entrer encore une fois en retraite en provenance de L'ETS kiriyama où il était chauffeur, originaire de la colline Gwego zone Kiriyama en commune Songa de la province Bururi a été retrouvé dans un marais en bas de l'Ecole Technique Secondaire de Kiriyama sur la colline Kiriyama même commune.

Selon des témoins, la victime était disparue il y a 2 semaines et son corps a été retrouvé avec un bras presque totalement coupé et beaucoup de blessures au niveau de sa tête. Il a été enterré le même jour au cimetière de Mwungo sur la colline Kiriyama par sa famille sous les ordres de l'administration communale de Songa puisque ce corps était déjà en décomposition. Mais après l'enterrement sa femme a été directement arrêtée par la police. Les auteurs de ce crime ne sont pas connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 10 février 2025, un corps sans vie de David Nitunga, ouvrier travaillant dans un moulin proche du marché a été retrouvé au chef-lieu de la commune Gihanga, dans la province de Bubanza, à proximité du marché, selon les autorités locales.

Selon les informations recueillies sur place indiquent que Nitunga se trouvait dans un bistrot dans la nuit. Sur le chemin du retour, il aurait croisé des Imbonerakure en patrouille qui lui auraient ordonné de ne pas crier avant de l'étouffer. Il serait décédé sur le coup. L'ami qui l'accompagnait a réussi à fuir, mais n'a pas été en mesure d'identifier les auteurs de

l'agression. Le propriétaire du moulin, contacté, a déclaré que Nitunga n'avait aucun problème connu avec d'autres personnes. Les proches de la victime demandent que des enquêtes soient menées pour déterminer les motifs de cet assassinat et que les responsables soient punis conformément à la loi.

1.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Cinq pêcheurs foudroyés dont un mort en commune nyanza-lac, province Makamba

En date du 11 février 2025, vers 10 heures, sur la colline de Mugerama, commune Nyanza-lac, province Makamba, Casimile Nduwimana, célibataire, pêcheur, originaire de la colline musugi, commune kiyenzi, province de Bujumbura Rural est mort foudroyé avec ses quatre collègues. C'est en retournant en direction de la rive de pêche de Mugerama qu'ils ont été foudroyés d'un tonnerre trop fort laissant un mort et 2 blessés secourus tous par les pêcheurs d'autres barques pour les conduire à l'hôpital de district de Nyanza-lac mais Casimile avait déjà rendu l'âme sur le champ.

Un jeune tué en commune et province Rumonge

En date du 13 Février 2025, sur la colline Karagara, commune et province Rumonge, le prénommé Emery, âgé de 17ans, a succombé après avoir été blessé par son père. Selon des témoins oculaires, ce jeune garçon s'est battu avec son père nommé Hakizimana dans la nuit du 12 Février 2025. Les mêmes témoins disent que ce dernier reprochait à son fils de s'absenter à l'école pour des raisons non expliquées. Les mêmes témoins ajoutent que la mère de la victime n'est pas parvenue à le secourir devant les coups qu'il subissait de la part de son père. En colère, les voisins ont refusé que le jeune adolescent soit entermé avant que le présumé auteur du crime ne soit arrêté et jugé.

La police s'est rendue sur les lieux pour effectuer les constatations. Les enquêtes ont débuté, selon des sources administratives, qui ajoutent que la victime ne présentait aucune blessure visible sur son corps.

Une personne failli être tuée par un policier, en commune Giharo, province Rutana

Le 10 février 2025, vers 21 heures, un incident a eu lieu au cabaret "Chez Siriro" à Kurubaho, commune Giharo, province Rutana. Pacifique, un policier de la position Giharo, a tenté de prendre la moto de Kabura Jonas, mais ce dernier a résisté.

Des témoins, dont Sylvestre Hatungimana, directeur de l'ECOFO Murembera, sont intervenus pour empêcher Pacifique de prendre la moto. Ils soupçonnaient que le policier voulait extorquer de l'argent à Jonas, comme cela se produit souvent avec les policiers locaux.

Face à la résistance, Pacifique a tiré en l'air avec son fusil, provoquant la fuite des personnes présentes. Personne n'a été blessé. Le policier a finalement emporté la moto, mais a été arrêté et mis au cachot à Giharo par l'OPJ Déo. Il a été libéré le lendemain après avoir restitué la moto à son propriétaire.

Vol en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 février 2025 indique que dans la nuit du 8 février 2025, au chef-lieu de la province Ruyigi, Hussein, habitant du quartier Sanzu III, d'environ 25 ans, a été appréhendé en train de voler du maïs dans un champ appartenant aux sœurs militantes de Ruyigi. Selon des sources sur place, c'est le veilleur de nuit qui l'a attrapé vers 21 heures. En date du 9 février 2025, il a été conduit à la police de Ruyigi pour la poursuite judiciaire.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune Buganda, province Cibitoke

Dans la nuit du 9 au 10 février 2025, un homme a été tué sur la colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke.

Selon des informations recueillies sur place, les jeunes du parti CNDD-FDD sont pointés du doigt comme étant à l'origine de ce meurtre, et quatre d'entre eux ont été arrêtés. La population demande que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que les responsables soient traduits en justice. Le procureur de Cibitoke a appelé au calme et a assuré que les enquêtes se poursuivent.

Selon un témoin présent sur les lieux, Salvator Ngendakuma a été surpris dans son sommeil au domicile de sa concubine, qui ne vivait plus avec son mari. Ce dernier aurait confié la mission à des Imbonerakure qui auraient roué de coups de marteau la victime avant de l'égorger à l'aide d'un couteau. Les habitants, contactés sur place, ont décrit une mort atroce et exigent des sanctions sévères pour les auteurs de ce crime.

Le procureur près le TGI Cibitoke a indiqué que les enquêtes en cours ont déjà conduit à l'arrestation de quatre présumés auteurs, tous membres du parti

CNDD-FDD, ainsi que de l'instigateur principal. Il a appelé la population au calme et a assuré que des sanctions conformes à la loi seront appliquées à l'encontre des responsables. Il a également annoncé qu'un procès de flagrance est en préparation.

Un enseignant failli être exécuté en commune et province Bubanza

En date du 12 Février 2025, Sur la colline Giko, commune et Province Bubanza, Boniface Ndayishimiye, enseignant de l'école fondamentale de Gatsira, zone Muramba, commune et province de Bubanza a failli être exécuté par des Imbonerakure à cause de son appartenance ethnique. Selon des témoins oculaires, cet enseignant rentrait comme d'habitude au chef-lieu de la commune Bubanza en provenance du service et a été bloqué par deux jeunes Imbonerakure qui lui ont empêché de continuer sa route l'accusant d'être d'ethnie tutsi et que par conséquent il doit être tué. Les mêmes témoins ajoutent que Boniface Ndayishimiye a été secouru par des femmes qui étaient proches et qui ont crié réclamant qu'il ne soit tué. L'enseignant a pu s'échapper à la suite d'un attroupement de gens qui se sont mobilisés. Ces citoyens demandent que des Imbonerakure qui se comportent de cette manière soient redressés.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Tentative de viol en commune Songa, province Bururi

L'information parvenue à la ligue Iteka le 11/02/2025 indique qu'en date du 6 février 2025, vers 9heures, Désiré Nkurunziza, âgé de 28 ans, cultivateur, originaire de la colline Yengero, commune Songa, province Bururi, a été appréhendé en compagnie d'une jeune fille nommée D.I, âgée de 14 ans. Celle-ci est élève en 7^{ème} année à l'ECOFO

Yengero. Selon un témoin oculaire, Nkurunziza avait invité la victime à son domicile, situé à proximité de l'école. Alors qu'il tentait de la déshabiller, la victime a crié, alertant ainsi ses camarades qui sont intervenus.

Les examens médicaux effectués ont révélé qu'il n'y a pas eu de relation sexuelle, mais qu'il y a eu une tentative de viol. Nkurunziza a été arrêté par la police et détenu dans le cachot provincial de Kabezi.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Quatre personnes de nationalité Ougandaise arrêtée en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 13 février 2025, dans l'une des hôtels du centre de Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Cabura John âgé de 24 ans, Balijuka Hillary Gahwa, âgé de 29 ans, Ajuna Robert âgé de 26 ans et Kasaija Enock âgé de 23 ans ont été arrêté par la police. Selon des témoins, une policière

confirme cette interpellation faite dans une fouille perquisition à la recherche des sans-papiers se trouvant dans ces hôtels à Magara. Des enquêtes sont toujours en cours à la police judiciaire à Bugarama pour avoir beaucoup d'informations sur les raisons de leur présence à Magara. Signalons que ces ougandais étaient entré en bonne et due forme avec passeport et visa valide. Ils sont détenus au cachot du commissariat communal à Bugarama.

II.3.2. PRIVATION DE LA LIBERTE DE CIRCULATION

Deux touristes européens malmenés en commune et province Makamba

En date du 10 février 2025, deux jeunes européens dont une hollandaise et un portugais qui faisaient leur tourisme sur la colline Murango de la commune et province Makamba où ils ont campé ont été malmenés par des Imbonerakure. Ils ont passé la nuit de lundi à mardi sous surveillance des Imbonerakure. Selon des sources administratives et policières, ces européens sont arrivés en commune et province Makamba la veille. Comme l'indiquent leurs visas, ils ont passé par plusieurs pays de la sous-région en voyage touristique. Arrivés en commune Makamba, ils sont allés, installer leur tente sur la colline Murango où ils voulaient passer leur nuit. Le responsable du CNDD-FDD sur cette colline les a mis en garde à vue toute la nuit de lundi à mardi. Ce dernier les accusait de passer en tourisme sur les collines surplombant le chef-lieu de Makamba sans autorisation. Selon des sources sur cette colline située à moins de 3 kilomètres du centre Makamba, ces Imbonerakure ont alerté la population ce qui a fait que et les habitants et les

deux jeunes touristes ont passé la nuit sans dormir. Les policiers du commissariat communal Makamba sont allés les sécuriser tard la nuit. Le matin du 10 février 2025, toutes les institutions dont le procureur général près la cour d'appel de Makamba, le procureur et les autorités administratives se sont réunies sur cette colline avant de les ramener au chef-lieu en passant sous interrogatoire devant le commissaire régional de police Jérôme Ntibibogora. Dans des messages relayés dans les groupes des membres du parti CNDD-FDD, certains les accusaient d'être des espions sur le compte des européens et du Rwanda. Certains allaient même à demander qu'ils soient torturés pour qu'ils expliquent de leur vraie mission au Burundi. Après interrogatoire, les deux jeunes européens ont expliqué que partout où ils sont passés en Afrique de l'Est, ils n'ont pas été inquiétés sauf sur le sol burundais. Ils ont été relâchés et ces autorités leur ont demandé d'aviser leur lieu de destination pour leur sécurité. Les professionnels du secteur du tourisme expliquent que la situation qui s'est passée sur les deux européens peut empêcher les touristes à fréquenter notre pays craignant pour leur sécurité.

II.4. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE

Intolérance politique et tensions électorales à Rumonge

Un incident préoccupant s'est produit le 10 février 2025 à Rumonge, où un drapeau du parti UPRONA a été brûlé par des individus non identifiés, soupçonnés d'être des Imbonerakure. Selon des témoins, les auteurs ont déchu le drapeau, déterré le poteau et brûlé le symbole du parti. Les restes du drapeau ont été laissés sur une branche de palmier à huile à côté de la permanence du parti UPRONA.

La permanence en question avait été offerte par un membre du parti UPRONA, qui est également l'adjoint du représentant provincial de Rumonge et figure en tête de la liste des communaux pour les prochaines élections.

Des sources au sein du parti UPRONA à Rumonge dénoncent des actes d'intolérance politique et soupçonnent les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD du quartier Kanyenkoko d'être responsables de cet incident.

David Mukanya, vice-président national du parti UPRONA et originaire de Rumonge, s'est rendu sur les lieux et a vivement condamné cet acte d'intolérance politique. Il a demandé aux autorités d'ouvrir une enquête pour identifier et punir les responsables de cet acte odieux. Mukanya est une figure importante du parti UPRONA, qui a célébré son 61e anniversaire en 2023 à Gitega

Des chansons d'intimidation en commune Bugendana province Gitega

Des chants intimidants ont été entendus dans la commune Bugendana, province Gitega, le 15 février 2025. Les Imbonerakure, la jeunesse du parti CNDD-FDD au pouvoir, ont organisé des activités sportives sur la colline Mukoro, officiellement pour se rendre à Cunywe et aider à la construction d'une école. Cependant, ils ont entonné des chansons d'intimidation à l'encontre de ceux qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD.

Ces chansons contiennent des messages menaçants, tels que "On connaît les hypocrites", "Que vous le vouliez ou non, on gouvernera", "Evariste reste au volant" et "Si tu n'es pas à l'aise, va chez Kagome (Kagame)". Ces chants sont inquiétants et laissent craindre une montée de la tension politique dans la région.

Les chefs collinaires et zonaux du CNDD-FDD étaient présents lors de cet événement, ce qui soulève des questions sur leur implication dans ces chants intimidants. La situation est d'autant plus préoccupante que les élections approchent et que la tension politique est déjà élevée dans le pays.

Les campagnes électorales dans les écoles en commune Muramvya

Le 11 février 2025, vers 14 heures, une équipe de deux Imbonerakure, Émile Ndayisenga et Nicaise Habonimana, a visité le lycée communal de Muramvya situé dans la commune et province Muramvya pour deux missions politiques. Selon des sources scolaires, les deux Imbonerakure auraient attendu la fin des cours (13 heures 50 minutes) et seraient entrés dans l'école en collusion avec les autorités scolaires. Les mêmes sources ont rapporté qu'ils ont rassemblé tous les étudiants et ont demandé aux délégués de classe de dresser une liste de ceux qui ont des reçus et de la présenter

le lendemain. Ils ont également vivement exhorté les étudiants à voter pour le CNDD-FDD lors des prochaines élections, avertissant que quiconque ne s'y conformerait pas serait enregistré par des caméras cachées dans les isolements. De plus, ces sources ont indiqué que les étudiants n'étaient pas autorisés à poser des questions. En conclusion, les deux Imbonerakure ont invité les étudiants à participer à la « démonstration de force » organisée par le CNDD-FDD prévue le samedi 22 février 2025, au stade de Muramvya.

Des erreurs dans les listes électorales pour les élections de 2025

En commune Kinyinya, province Ruyigi : du 10 au 15 février 2025, les listes des candidats électeurs pour les élections de 2025 ont été affichées. Toutefois, plusieurs anomalies ont été signalées, notamment i) À l'ECOFO de Vyizigira, un dossier d'inscription pour une unité d'inscription a été perdu. Les agents ont décidé de réinscrire ceux qui ne figuraient pas sur la liste mais qui possédaient des reçus. ii) Des problèmes similaires ont été observés à l'ECOFO de Vumwe, où les agents attendaient les instructions des autorités supérieures. iii) À l'ECOFO de Kabanga, des noms fictifs figuraient sur les listes destinées à être affichées au Lycée de Kabanga.

Dans la commune Butezi, province Ruyigi, selon les informations reçues le 14 février 2025, la commune de Butezi a été confrontée à des difficultés avec l'affichage public des listes de candidats sur les listes électorales. Les listes n'ont pas été affichées publiquement à ECOFO Kwisumo et ECOFO Nkongwe en raison de préoccupations

concernant les dégâts causés par la pluie. Malgré les efforts de sensibilisation, les habitants ne sont pas venus vérifier les listes.

Dans la commune de Bweru, province de Ruyigi, comme indiqué le 15 février 2025, des erreurs telles que des noms mal orthographiés et des numéros de carte d'identité incorrects ont été identifiées sur les listes électorales.

Dans la commune de Butaganzwa, province de Ruyigi, un rapport daté du 15 février 2025 indiquait que les erreurs comprenaient des noms mal

Orthographiés et des numéros d'identification échangés. De plus, certains noms apparaissaient deux fois et les adresses étaient répertoriées de manière incorrecte (p. ex. g, « Businde » au lieu de « Bisinde ») dans différents centres ECOFO.

En commune Nyabitsinda, province Ruyigi, en date du 15 février 2025, Nyabitsinda a signalé diverses erreurs, notamment des noms mal orthographiés, des noms parentaux, des dates de naissance et des numéros d'identification incorrects, notamment à l'ECOFO Nyagitika et à l'ECOFO Kirungu. De plus, des personnes décédées figuraient toujours sur la liste des électeurs.

En commune Gisuru, province Ruyigi, des informations en date du 15 février 2025, faisaient état de fautes d'orthographe, de numéros d'identification incorrects, et de noms de parents et de dates de naissance inexacts dans les communes Ruyigi et Gisuru.

Dans la commune et province de Cankuzo, des rapports du 15 février 2025 ont révélé qu'au centre de Gitibu, 412 candidats inscrits manquaient aux listes. La perte du dossier d'enregistrement de l'unité a rendu difficile pour les agents de les réenregistrer.

Affichage de la liste électorale en commune Gisagara, province Cankuzo

Selon les informations reçues le 15 février 2025, les listes électorales ont été affichées dans la commune de Gisagara. Cependant, un groupe de jeunes membres du parti CNDD-FDD surveillait chaque centre pour s'assurer que leurs membres fidèles étaient inclus sur les listes.

Dans les municipalités de Kigamba, Mishiha et Cendajuru, province de Cankuzo, le 15 février 2025, des erreurs ont été constatées dans les listes de ces municipalités. De nombreux noms manquaient à l'appel à Kigamba, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'intégrité des élections. À Mishiha, l'un des responsables présents était un représentant du CNDD-FDD, ce qui a soulevé des inquiétudes quant à la neutralité.

Intimidation de membres du parti d'opposition dans la commune de Butaganzwa, province Ruyigi

Le 13 février 2025, dans la zone Muriza de Butaganzwa, un secrétaire provincial du CNDD-FDD a tenu une réunion exhortant les membres du parti à assurer la victoire électorale. La réunion a été ponctuée de remarques dégradantes dirigées contre les membres de l'opposition. Perturbation des activités scolaires dans la commune de Kigamba, province de Cankuzo. Le 14 février 2025, un rassemblement du CNDD-FDD a perturbé les activités scolaires en raison d'un défilé de membres du parti.

Intimidation dans la municipalité et la province de Cankuzo

Le 13 février, les jeunes de la ligue des jeunes Imbonerakure des collines de Musenyi et Cankuzo ont participé à un match de football. L'équipe de la colline de Cankuzo a remporté la victoire avec un score de 1 but à 0.

Le 15 février, à 4 heures du matin, les jeunes de la ligue des jeunes Imbonerakure se sont réunis au rond-point du chef-lieu de la commune de Cankuzo pour faire du sport. Lors de cet événement, des chansons ont été entonnées, certains contenant des injures envers le président rwandais. Après le sport, les participants se sont dirigés vers le terrain de volleyball pour recevoir des instructions relatives à la période électorale en tant que militants du parti au pouvoir.

Par ailleurs, une autre réunion s'est tenue à la permanence communale du parti CNDD-FDD, dirigée par Valérie Seshahu, représentante provinciale de la ligue des femmes en province de Buhumuzi. L'objet de cette réunion était de préparer un voyage à Muyinga pour assister à la réception solennelle des maisons construites par le parti CNDD-FDD pour les vulnérables de leur parti.

Des militants de l'UPRONA et du CNL intimidés par les Imbonerakure en province Cankuzo

L'information parvenue à la ligue Iteka indique qu'en date du 3 février 2024, Boniface Banyiyezako,

gouverneur de la province de Cankuzo, a tenu une réunion avec des représentants des partis politiques pour discuter du comportement des partis politiques autour des prochaines élections de 2025. Le gouverneur a exhorté les dirigeants du parti à guider leurs partisans pour assurer la coexistence pacifique, le respect des autres et à éviter les actions irresponsables comme les insultes, les conflits et l'intimidation. Des représentants du CNDD-FDD, de l'UPRONA, du RPB Nturinganywe, du CODEBU et du CNL étaient présents.

Le gouverneur a rapporté avoir entendu parler de cas où des militants de l'UPRONA ont été intimidés par les Imbonerakure et les membres du CNDD-FDD à Gisagara. Il a invité les représentants de l'UPRONA, Birahanyi Ferdinand et Léopold Hakizimana, à donner des précisions, et ils ont confirmé l'intimidation. Les membres du parti CNDD-FDD ont approché les candidats de l'UPRONA, les faisant pression pour qu'ils retirent leurs candidatures et rejoignent leur parti, visant ainsi une domination exclusive au sein du conseil local. Cette intimidation a eu lieu dans les collines de Bumba et Camazi, tandis que Muheba de l'UPRONA a noté des menaces similaires à Cendajuru sur la colline de Twinkwavu.

Daniel, qui dirigeait l'UPRONA à Mishiha, a également signalé avoir reçu des menaces de rejoindre le CNDD-FDD. Une semaine avant la réunion du 3 février, ces incidents ont été rapportés à Olivier Nkurunziza, le président national de l'UPRONA, qui en a à son tour informé le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Niteretse Martin. Le ministre a convoqué d'urgence une réunion avec les représentants des partis politiques nationaux et les gouverneurs provinciaux pour discuter des lignes directrices avant, pendant et après les élections.

Lors de cette réunion, il a été révélé qu'une liste de 50 candidats de l'UPRONA a été créée pour intimider les personnes figurant sur la liste, les poussant à rejoindre le CNDD-FDD. Par ailleurs, Deo Nsavyimana, un représentant du parti CNL, a déclaré que sa vie était en danger après avoir été attaqué par les Imbonerakure à Kigamba. Miburo Sylvère, un leader local du CNDD-FDD, l'a accusé de s'accrocher aux idées d'Agathon Rwaswa.

Les administrateurs locaux et les représentants du

CNDD-FDD ont reconnu être conscients de ces tactiques d'intimidation et se sont engagés à en informer leurs partisans. Cimpaye Lydia, militante de l'UPRONA d'origine ethnique hutue, a également été confrontée à des menaces et des intimidations en raison de son appartenance politique, notamment lors d'une réunion organisée par le CNDD-FDD visant à l'intimider le 9 février 2025.

Contributions forcées dans la province de Cankuzo

Dans la municipalité nouvellement formée de Gisagara, Mishiha et Cendajuru, une contribution financière forcée a été exigée des ménages et des entreprises pour soutenir les événements festifs. Le parti au pouvoir, CNDD-FDD, leur exige une contribution forcée de 2 000 fbu par ménage et plus pour les commerçants et fonctionnaires une contribution entre 10 000 fbu et 20 000 fbu selon la catégorie, pour soutenir les cérémonies de démonstration de forces prévues en date du 15 février 2025, au terrain de l'ECOFO de Gitwenge, à partir de 10 heures. Ces collectes forcées sont faites par Japhet Nzirubusa, Secrétaire communal du CNDD-FDD en commune Gisagara, en même temps le directeur du lycée Murore.

Intimidation des partis d'opposition dans la commune de Musongati, province de Rutana

Le 16 février 2025, une assemblée générale des membres du parti CNDD-FDD a eu lieu sur la colline Kabingo dans l'actuel quartier Giharo de la commune Musongati, province Rutana, dirigée par le leader provincial Sylvain Nzikoruriho dans la nouvelle province Burunga. Parmi les participants figuraient des représentants du parti CNDD-FDD à Burunga et d'autres autorités des anciennes provinces de Rutana et de Makamba.

Un défilé de près de 4 km de long a été organisé, mettant en vedette divers groupes tels que les jeunes Imbonerakure avec des slogans politiques, les femmes Abakenyerarugamba dansant et les performances du Kung-fu Club. La journée a également accueilli de nouveaux membres du parti.

L'ordre du jour comprenait des points tels que l'amour du parti CNDD-FDD, la surveillance des membres des autres partis particulièrement UPRONA, URUNANI « Burundi bwa BOSE »,

l'encouragement à l'inscription des électeurs, le soutien aux activités communautaires, l'engagement avec les membres de l'opposition et le renforcement de l'unité au sein du parti pour corriger les comportements déviants.

Chasse des non-membres du CNDD-FDD en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 février 2025, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, s'est tenue une réunion du parti CNDD-FDD dans laquelle s'était invité les fonctionnaires résidant sur cette colline dans laquelle était présent l'ex-Ministre Jean

Marie Nibirantije. Selon des témoins présents dans la réunion, avant de la clôturer, il a demandé aux participants s'il y a des gens qui ne sont pas encore membre du CNDD-FDD et a demandé de dresser des listes pour chaque ménage. Selon les mêmes témoins, Il a souligné qu'ils vont les affronter et les demander s'ils ne sont pas malades mentaux ou qu'ils n'ont pas une autre anomalie cérébrale. Ils ont jouté que ceux qui n'adhèrent pas au CNDD-FDD sont des fous à traiter chez le gentil. La réunion était dirigée par le chef du CNDD-FDD sur cette colline nommé Révérien, enseignant au Lycée de l'espérance Buhiga.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Perturbation dans l'approvisionnement du carburant en province Cibitoke

Deux semaines après la chute de Goma, la panique générale a entraîné plusieurs changements au Burundi, notamment dans les communes de la province de Cibitoke.

Les prix du carburant à Cibitoke sont en hausse après une baisse observée il y a trois semaines. Cette fluctuation est influencée par divers facteurs, notamment l'approvisionnement en carburant, le trafic transfrontalier et les tensions sécuritaires dans les zones frontalières. La province Cibitoke dépend de ses voisins, la RDC et le Rwanda, pour son approvisionnement en carburant, 70 % provenant de la RDC et 20 % du Rwanda. Toute perturbation de l'approvisionnement entraîne une augmentation des prix. Les trafiquants jouent un rôle dans l'approvisionnement en carburant, même si leurs activités sont parfois perturbées par des opérations de sécurité. Début janvier, des trafiquants ont été tués, ce qui a entraîné une baisse des prix suite à un ordre informel du Premier ministre permettant aux trafiquants d'opérer librement. Des renforts militaires et des Imbonerakure ont été déployés dans les communes frontalières avec le Rwanda et la RDC, suscitant des inquiétudes quant aux incursions armées. Ces tensions ont également perturbé l'approvisionnement en carburant et a entraîné des hausses de prix. L' aug-

mentation des prix du carburant a un impact direct sur la vie de la population, affectant les coûts de transport, les prix des biens de première nécessité et l'inflation. Cette situation pourrait créer des difficultés économiques pour de nombreux ménages.

Collectes des denrées alimentaires en commune et province Kayanza

Une information reçue par la Ligue Iteka au cours de cette semaine indique que depuis le 5 au 7 février 2025, le parti CNDD-FDD a organisé des séances de sensibilisation à Murima, dans la commune et province de Kayanza. L'objectif était de mobiliser les membres du parti, appelés Gushiririza, autour de leur chef.

Pendant ces séances, la population locale a été sensibilisée à l'importance de fournir des vivres au chef du parti, notamment des haricots, courges, maïs, petit pois, bananes, chèvres, poules, lapins, etc. Les Imbonerakure, la jeunesse du parti, étaient chargés de collecter ces denrées alimentaires dans chaque ménage, ce qui était obligatoire. Lorsque le chef visitait chaque colline, les membres du CNDD-FDD locaux lui offraient des paniers de vivres, accompagnés de tambourinaires, et procédaient à des cérémonies d'intronisation pour les nouveaux membres.

III.2. DROIT A LA SANTE

Recrudescence de Mpox et 3 personnes mortes à l'hôpital de Cibitoke

Une recrudescence de l'épidémie de Mpox est observée à l'hôpital de Cibitoke, où trois patients sont décédés en moins de deux semaines. Inquiets, les habitants demandent au personnel médical de leur fournir des traitements appropriés et un suivi rigoureux. Le médecin-chef du district sanitaire de Cibitoke tranquillise la population.

Un patient est décédé le vendredi 14 février à l'hôpital de Cibitoke. Le décès de deux autres patients, des suites de la variole du singe, remonte au début du mois dans ce même établissement. Les patients étaient hospitalisés dans un centre d'isolement. Selon une source locale, les autorités sanitaires auraient tenté d'empêcher la famille du dernier défunt de révéler les causes de son décès, dans le but de dissimuler la propagation de la maladie.

La même source indique également que l'administration locale et les responsables de l'hôpital auraient envisagé de ne pas restituer le corps aux familles, dans le but de procéder à un enterrement discret. Depuis le début de l'épidémie, il y a près d'un an, une douzaine de personnes sont décédées dans cet hôpital. Selon une infirmière s'exprimant sous

couvert d'anonymat, au moins une centaine de patients ont été soignés et sont aujourd'hui guéris, tandis qu'une quinzaine d'autres sont toujours en soins intensifs.

Selon des témoignages, la Croix-Rouge s'efforce de désinfecter régulièrement les locaux afin de limiter les risques de contamination. La situation semble toutefois complexe, d'après un jeune médecin rencontré sur place. Ce dernier affirme qu'il est strictement interdit de divulguer toute information relative à la Mpox. Par ailleurs, des aides alimentaires fournies par MSF Belgique seraient détournées, selon des soignants contactés sur place et qui se disent indignés.

Cette même organisation est chargée de verser des primes d'encouragement au personnel soignant. Or, ces primes seraient détournées, suscitant la colère et le découragement du corps médical. Face à cette situation, la population craint une recrudescence des décès et une propagation à grande échelle de la maladie. Contacté à ce sujet, le médecin-chef du district sanitaire de Cibitoke confirme la présence de cas de Mpox, mais nie tout détournement, assurant que les primes seront versées prochainement au personnel soignant.

IV. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce la détérioration des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle lance un appel urgent au gouvernement de Gitega pour :

- ⇒ Mettre en place des mécanismes transparents pour assurer un approvisionnement régulier et stable du carburant;
- ⇒ Prévenir les incursions armées et assurer la sécurité des populations;
- ⇒ Traduire devant la Justice les auteurs de violations des droits humains.

La Ligue Iteka propose également les recommandations suivantes pour apaiser les tensions et prévenir une escalade violente dans la région :

- ⇒ Privilégier le dialogue diplomatique entre le Burundi et le Rwanda;
- ⇒ Modérer le discours des autorités burundaises pour éviter toute rhétorique qui pourrait alimenter un conflit ouvert avec le Rwanda;
- ⇒ Mener des campagnes de sensibilisation nationales sur les dangers de la guerre, en particulier auprès des jeunes et des communautés locales.